



ministère
éducation
nationale



Ministère de l'éducation nationale

Le Ministre

N/Réf. : BL/CG

Paris, le

- 3 AVR. 2013

Monsieur le Secrétaire Général,

Par votre courrier du 8 mars 2013, vous me demandez que puisse être dégagé du temps pour la réflexion et la concertation des équipes des écoles concernées par la mise en œuvre des nouveaux dispositifs « plus de maître que de classe » et par la scolarisation des moins de trois ans.

Je tiens, tout comme vous, à ce que l'ensemble des mesures nouvelles concernant le premier degré, que ce soit les nouveaux dispositifs précités ou l'organisation de la nouvelle semaine scolaire pour les écoles concernées à la rentrée 2013, se mettent en place dans les meilleures conditions possibles. Ceci exige un temps de préparation et de travail en équipe. C'est pourquoi, j'ai autorisé les recteurs et les directeurs académiques des services de l'éducation nationale à accorder pour les écoles concernées le temps qu'ils jugeront utile sur les heures d'aide personnalisée et sur les heures d'animation pédagogique.

Je vous précise que cette organisation du temps de travail n'est valable que pour la préparation de la rentrée 2013, la nouvelle circulaire dite des « 108 heures annuelles » applicable à la rentrée 2013 intégrant pour l'avenir cette dimension de travail de préparation et de concertation

S'agissant de la liaison école-collège, elle constitue une mission d'ores et déjà intégrée dans les obligations de service. La mise en place des conseils école-collège s'effectuera à compter de la rentrée 2013, après le vote définitif de la loi et cette nouvelle dimension a été prise en compte dans l'élaboration de la nouvelle circulaire des 108 heures annuelles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de ma considération distinguée.

Vincent PEILLON

Monsieur Sébastien SIHR
Secrétaire Général
SNUIPP-FSU
128 Boulevard Blanqui
75013 PARIS